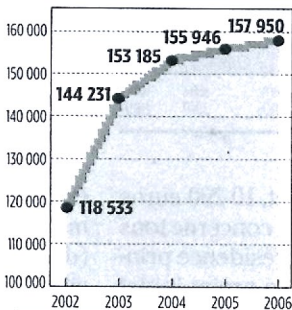


Endettés jusqu'au cou

«Un divorce, ça vous fout tout par terre.» Ce cri du cœur, c'est celui d'une employée de la mairie d'une grande ville de province française qui ne voudrait surtout pas qu'on puisse la reconnaître. Seule avec une grande fille à charge, elle ne peut plus se défaire d'un crédit à la consommation permanent (crédit revolving) qu'elle a dû contracter après sa séparation, pour continuer à vivre comme avant. Une rallonge budgétaire qui la pousse au crime d'un mois sur l'autre, avec une opacité confondante. «Sur les relevés, on m'indique toujours que j'ai une réserve de 50 euros, alors je la prends. C'est comme une drogue», reconnaît-elle, les larmes aux yeux. Cette quinquagénaire fait partie des 695 000 ménages victimes de surendettement en 2006 en France (ils étaient 692 400 l'année précédente). Un chiffre, annoncé par la Banque de France, qui ne tient compte que des cas enregistrés à la suite d'incidents de remboursement de crédit. Mais le fléau fait bien plus de victimes, d'après le Conseil économique et social, qui vient de publier un rapport sur le sujet: si l'on tient compte des ménages déclarant avoir des difficultés à rembourser leurs dettes, 6 millions de personnes sont concernées. Victimes de la société de surconsommation? D'après la Banque de France, dans 73% des dossiers déposés en commission de surendettement (185 000 dossiers déposés en 2006, 18% de plus que l'année précédente), les fins de mois impossibles sont souvent la conséquence d'un accident de la vie comme le chômage, la maladie, un divorce. Une baisse imprévue des ressources, et le budget ne permet plus de faire face aux dépenses courantes, loyer, nourriture, remboursement de crédit. Commence alors l'engrenage des découverts bancaires et autres crédits sans échéance précise, dont les taux, aux alentours de 19% par an, sont les plus coûteux.

LE SURENDETTEMENT EN HAUSSE CONSTANTE

Nombre de dossiers de surendettement acceptés par la commission



Source : Banque de France

Pour faire face à cette situation dramatique, Jean-Louis Borloo avait mis en place en 2003 la procédure de rétablissement personnel, qui consiste à effacer toutes les dettes après liquidation du patrimoine. Ce sursis, dont ont bénéficié 60 000 personnes, ne résout que partiellement la question des plus endettés. D'après la Banque de France, un tiers des dossiers déposés cette année sont le fait de ménages dont le moratoire précédent a expiré, ou confrontés à une nouvelle impasse financière... Quant au lobby bancaire, qui cherche à minimiser son rôle, en arguant que l'excès de crédit n'est à l'origine que de 15% des dossiers critiques, il a été convoqué fin octobre par la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, pour réfléchir à la façon de «pratiquer des prêts responsables» ■ DOMITILLE ARRIVET